

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/01

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 03 février 2014

L'an deux mille quatorze et le trois février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 24 janvier 2014.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10 votants : 11

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – BEUGNET – BOUAZZA – CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – TESTON – VERNET - VOLLE

Excusés : M. AUZAS qui a donné procuration à M. VOLLE.

Absents : M. DELAUZUN – FIALON – SALA.

M VOLLE André a été élu secrétaire.

Objet : Demande d'aide à l'Etat pour le financement des travaux de voirie dans le cadre des dégâts d'orages des 23 et 24 octobre 2013.

Compte tenu des orages et des fortes précipitations des 23 et 24 octobre 2013 qui se sont abattus sur la commune entraînant de nombreux dégâts, notamment sur la voirie communale.

Vu les devis de réparation des chemins pour un montant total de 9 033.50 € HT soit 10 804.06 € TTC.

Vu les factures de travaux urgents réalisés pour le rétablissement de la circulation dont le montant s'élève à 5 583.50 € HT soit 6 677.86 € TTC

2014/002

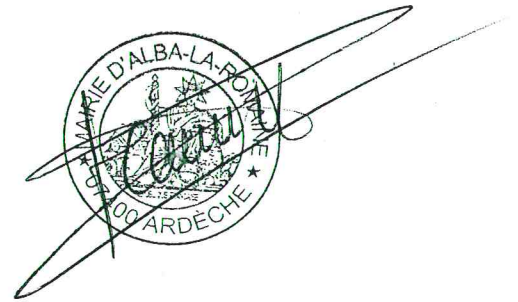
HP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite de l'Etat au titre des calamités publiques du programme 122 en priorité ou tout autre enveloppe budgétaire le cas échéant, une subvention exceptionnelle de 5 420,10 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total des travaux = 9 033.50 € HT soit 10 804.06 € TTC
 - Subvention de l'Etat (60% du HT) soit 5 420.10 €
 - Financement Communal = 5 383.96 €

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 03 février 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 04 février 2014.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



.../...